

SEANCE 1. CONCEPTS ET HISTOIRE DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Olivier Petitjean, journaliste, 2016

Afin d'aller au-delà des images d'Épinal qui entourent la démocratie participative, l'introduction retrace les origines de la notion de démocratie participative et souligne ses spécificités selon les contextes à partir de quelques expériences. Cela nous amène à poser des éléments de débat autour de la définition de la démocratie participative et ses outils: les degrés d'implication des citoyens, les sujets traités, la valeur accordée aux savoirs et à la parole citoyenne, l'échelle à laquelle s'inscrit la participation citoyenne.

TABLE DE MATIÈRES

Séance 1. Concepts et histoire de la démocratie participative.....	1
Introduction.....	1
1. Aperçu historique de la démocratie participative	2
2. Jalons conceptuels sur la démocratie participative.....	4
3. Aperçu des expériences, des dispositifs et des enjeux	5
4. L'enjeu de la démocratie participative dans la gouvernance des territoires. Entretien avec Pierre Calame.....	8
5. Débats et points de tension.....	9
Références	11
Pour en savoir plus.....	11

INTRODUCTION

La première séance de la Conférence a vocation introductive. Son objectif est de clarifier de quoi il est question avec ce terme de « démocratie participative », et de présenter les grandes questions que soulève cette notion. Les séances

suyvantes nous feront entrer dans le vif du sujet, en étudiant les dimensions plus concrètes de la démocratie participative, à partir d'exemples.

Si la notion de démocratie participative a aujourd'hui largement intégré le langage courant et celui de nos institutions, elle recouvre une grande diversité de pratiques et d'expériences. Le terme n'est pas toujours utilisé de manière très précise. Parfois, il est difficile de faire la part entre le slogan et la réalité.

En France, la notion de démocratie participative évoque immédiatement un certain nombre d'images d'Épinal : pensons aux « conseils de quartier » où les habitants se voient offrir la possibilité de rencontrer les élus et les agents publics et de faire remonter leurs doléances. Pensons encore aux diverses formes de débat public qui accompagnent la conception et la mise en œuvre d'un grand projet d'aménagement du territoire. Ce sont des exemples importants, particulièrement dans le contexte français, mais ils sont loin d'épuiser la notion de démocratie participative. C'est pourquoi il est nécessaire de prendre un peu de champ, afin de remettre en perspective les diverses formes de la démocratie participative, que nous pensons connaître si bien.

Je vous propose donc, pour commencer cette séance introductive, de revenir brièvement sur l'histoire de la « démocratie participative » et sur l'émergence progressive de cette notion, au cours des dernières décennies, en France et en Europe, mais aussi au niveau mondial. Cela nous donnera une première idée des enjeux auxquels renvoie l'émergence de la démocratie participative et auxquelles elle tente de fournir une réponse. Cela nous permettra aussi d'apporter quelques clarifications terminologiques et conceptuelles importantes.

1. APERÇU HISTORIQUE DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Commençons donc un bref survol de l'histoire de la démocratie participative : pourquoi est-il apparu de plus en plus nécessaire de modifier ou de « compléter » la démocratie telle qu'elle existait, en y introduisant une dimension plus « participative » ?

1.1. EN FRANCE

Concrètement, en France et plus largement en Europe, on peut dire que la démocratie participative a deux racines principales. Tout d'abord, la démocratie participative est une réponse à l'émergence de ce que l'on pourrait qualifier de « nouveaux conflits urbains » au cours des années 1960 et 1970. Il s'agit notamment de grands mouvements d'opposition à des projets d'aménagement ou de rénovation urbaine. Il s'agit aussi de l'apparition progressive de la question des banlieues. Tout ceci a donné naissance à diverses formes pionnières de démocratie participative, comme l'Atelier populaire d'urbanisme de l'Alma-Gare à Roubaix ou certains dispositifs de démocratie urbaine mis en place à Grenoble

par Hubert Dubedout¹. Ces expériences se sont ensuite trouvées d'une certaine manière généralisées et systématisées, par exemple en France à partir des années 1980 à travers la « politique de la ville ».

L'autre racine de la démocratie participative dans les pays comme la France est le constat de la technicisation croissante des décisions politiques, notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire, l'environnement ou les nouvelles technologies. Or, parallèlement à cette tendance à la technicisation, les citoyens des sociétés contemporaines sont de plus en plus éduqués, de plus en plus informés, et de plus en plus désireux d'avoir leur mot à dire sur ces grands enjeux sociétaux. La revendication de la démocratie participative est alors une réaction au risque perçu d'une déconnexion entre les citoyens d'un côté, et de l'autre les élus confrontés à des décisions de plus en plus techniques, qui n'auraient plus affaire qu'à des experts et des porteurs d'intérêts.

1.2. DANS LE MONDE

Dans le reste du monde, et notamment dans les pays en développement, la mise en avant de la démocratie participative répond à des enjeux sensiblement différents. L'enjeu n'est pas d'éviter un chiasme entre les institutions publiques et les citoyens, mais plutôt de pallier à l'absence d'un appareil d'État ou de services publics véritablement effectifs, ou encore d'accompagner sa construction ou sa refondation.

Dans le premier cas, la démocratie participative renvoie à certaines formes de gestion collective de services « publics », par exemple celle d'une borne-fontaine dans un village africain. Dans le second cas, les dispositifs de démocratie participative sont mis en place, par exemple, afin de s'assurer que les politiques et les investissements publics répondent aux besoins de toute la population, y compris les plus pauvres, et non seulement des couches sociales les plus privilégiées (c'est une problématique fréquente en Amérique latine, et par exemple celle qui a mené à l'invention du « budget participatif » dans la ville de Porto Alegre au Brésil²). L'objectif peut aussi être de préserver un degré d'autonomie pour certaines communautés à la base (par exemple les populations autochtones), à travers par exemple une reconnaissance de leurs structures de gouvernance traditionnelles.

À un niveau plus institutionnel, l'impératif de participation est de plus en plus souvent mis en avant par les institutions internationales comme partie intégrante de ce qu'elles définissent comme la « bonne gouvernance » que les États et autorités publiques des pays en développement devraient appliquer. Souvent, cela ne va pas sans une certaine confusion entre la démocratie participative *stricto sensu*, au sens de la participation politique des simples citoyens, et

1 Wühl S., 2008. « [La démocratie participative en France : repères historiques](#) ». in [Démocratie représentative et démocratie participative : historique, fondements, enjeux](#). CITEGO.org.

2 Thys P., 2009. « [A Porto Alegre, c'est la population qui trace les destinées de la ville via le budget participatif ou par une co-élaboration du budget de la ville](#) », in [Innovation sociale en matière de lutte contre l'exclusion sociale via le logement et l'insertion socio-professionnelle](#). CITEGO.org

l'impératif d'associer toutes les parties prenantes à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques.

Au terme de ce bref survol, qui vous offre une première illustration de toute la diversité de la démocratie participative dans le monde, on retrouve tout de même un certain nombre de traits communs. Au fond, la démocratie participative vise tout simplement à s'assurer que les institutions démocratiques restent en phase avec la réalité du terrain et avec les préoccupations et les besoins des administrés. Elle vise à prévenir le risque – perçu ou réel - d'une séparation croissante entre d'un côté les élus, les institutions publiques et leurs procédures, et de l'autre côté les simples citoyens.

2. JALONS CONCEPTUELS SUR LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Passons maintenant à quelques éléments de clarification terminologique.

De ce que nous venons de dire découle une première précision conceptuelle très importante : la démocratie participative n'est pas la même chose que la démocratie directe. Il ne s'agit pas de dire que les citoyens vont décider directement tout seuls, sans besoin de techniciens et sans besoin d'élus pour les aider, les représenter, mettre en œuvre et assumer la responsabilité des décisions.

Premièrement, la démocratie participative s'oppose, certes, à la démocratie dite « représentative » - la démocratie où, pour aller vite, l'essentiel de l'activité politique et administrative est déléguée à des élus et à des fonctionnaires, et où le seul rôle des citoyens est d'élire ou réélire leurs dirigeants à intervalles réguliers. Mais elle ne s'y oppose pas comme un contraire absolu. C'est la démocratie directe qui est le contraire absolu de la démocratie représentative. Par contraste, la démocratie participative consiste à réintroduire des éléments d'implication directe des citoyens en complément des procédures et les dispositifs de la démocratie représentative – soit au sein même de la démocratie représentative (avec des relations plus ou moins formalisées entre les deux), soit parallèlement aux dispositifs représentatifs.

Par exemple, on peut réunir une conférence de citoyens pour émettre un avis sur tel ou tel sujet, mais en général c'est toujours aux élus qu'il revient de trancher. Autre exemple : le dispositif des « initiatives citoyennes européennes », dont nous reparlerons bientôt, engage la Commission européenne à initier un processus législatif « représentatif » sur un certain sujet (p. ex. le droit à l'eau, la vivisection, etc.).

Deuxièmement, il faut distinguer entre d'un côté la participation des citoyens et de l'autre celle des « porteurs d'intérêts » ou des « parties prenantes », comme les entreprises ou les associations. Ces deux formes de participation sont tout aussi importantes et légitimes l'une que l'autre, mais la démocratie participative vise fondamentalement la participation des citoyens. D'une part, il s'agit bien de définir le bien public ou l'intérêt général plutôt que de défendre une cause particulière. D'autre part, en général, les milieux économiques et les associations ont moins de mal à faire valoir leur point de vue dans les dispositifs de la démocratie représentative que les simples citoyens.

Dernier élément de terminologie extrêmement important, sur lequel nous aurons souvent l'occasion de revenir au cours de cette Conférence : en quoi consiste cette fameuse « participation » dont il est question dans la démocratie participative, et sur quoi porte-t-elle exactement ? S'agit-il de « consultation », de « concertation », de « délibération », de « co-décision », de « co-portage », voire de « coopération » ? Tous ces termes sont utilisés à propos de la démocratie participative, mais ils désignent des dispositifs assez différents entre eux, notamment en ce qui concerne le rôle et le pouvoir accordé aux citoyens.

3. APERÇU DES EXPERIENCES, DES DISPOSITIFS ET DES ENJEUX

Dans la première séquence de cette introduction, nous sommes revenus sur l'histoire de l'émergence de la démocratie participative, et nous avons commencé à poser quelques jalons conceptuels pour mieux cerner de quoi il s'agit exactement. Continuons sur cette lancée et essayons maintenant de préciser un peu plus les grands enjeux auxquels renvoie cette notion de démocratie participative, dans toute sa diversité.

3.1. AU-DELA DES IMAGES D'ÉPINAL

Comme on a déjà eu l'occasion de le souligner, dans le contexte français, le terme de démocratie participative évoque immédiatement certaines images d'Épinal. C'est par exemple celle des « conseils de quartier », ou encore plus généralement celle de réunions publiques où des élus ou des agents territoriaux viennent échanger avec des simples citoyens, avec pour objectif de laisser la parole à ces derniers sur des questions d'intérêt local. Le plus souvent, il s'agit des questions liées à leur cadre de vie ou à un projet d'aménagement urbain.

En réalité, la notion de démocratie participative recouvre une réalité bien plus vaste et bien plus variée que ces images d'Épinal. Bien que son émergence soit relativement récente, elle recouvre une floraison d'initiatives et de dispositifs très divers, un peu partout dans le monde. Elle inclut aussi d'une certaine manière des institutions ou des formes de gouvernance plus anciennes, comme les référendums d'initiative populaire ou encore diverses traditions proches de la démocratie directe (comme les *town meetings* aux États-Unis, par exemple).

Il existe aussi certains dispositifs phares qui font référence et qui se sont propagés dans divers pays : c'est le cas du budget participatif, par exemple, inventé au Brésil et qui a été repris un peu partout dans le monde, y compris dans plusieurs villes françaises. C'est aussi le cas des jurys citoyens inventés en Allemagne et en Espagne³, ou encore des conférences de consensus danoises⁴, dont nous aurons l'occasion de reparler au cours de cette conférence.

Surtout, cette image d'Épinal dont nous parlions, celle des conseils de quartier et des autres formes de participation locale similaires, pourrait conduire à se cantonner à une conception trop restrictive de la démocratie participative.

3 Sciences Citoyennes, 2004. « [Les cellules de planification](#) ». Fondation Sciences Citoyennes.

4 Petitjean O., 2003. « [Les Conférences de citoyens](#) », Fondation Sciences Citoyennes.

1. La démocratie participative ne vise pas seulement à donner un « supplément d'âme » à la démocratie représentative

Tout d'abord, comme nous avons commencé à le voir en survolant l'histoire de la démocratie participative dans le monde, celle-ci ne se limite pas à la situation que nous connaissons en France, où nous avons un État et une administration déjà constitués, qui cherchent en quelque sorte à se rapprocher des citoyens et des administrés en mettant en place des dispositifs qui viennent s'ajouter de l'extérieur aux mécanismes de gouvernance « normale » : par exemple un conseil de quartier qui n'a aucun rôle formalisé dans l'élaboration des politiques publiques.

Dans certains pays, l'administration et les services publics sont encore en construction, et utilisent la démocratie participative pour renforcer leur légitimité. Dans d'autres pays, la démocratie participative est plus étroitement intégrée qu'en France à la gouvernance « normale » : c'est le cas des systèmes de gouvernance qui offrent la possibilité aux citoyens de soumettre une motion ou une proposition directement au suffrage de leurs concitoyens (p. ex. référendums d'initiative populaire).

Enfin, parfois, la démocratie participative n'est pas forcément toujours organisée par les pouvoirs publics constitués ; elle peut être organisée par la société civile. C'est le cas lorsque des associations et des citoyens organisent un référendum local, par exemple sur la privatisation d'un service public. Il y a aussi des exemples de Conférences de citoyens organisés à l'initiative de la société civile.

2. La démocratie participative n'est pas forcément une démocratie « de proximité »

Deuxièmement, la démocratie participative n'est pas nécessairement une démocratie à petite échelle, une démocratie « de proximité » comme on dit. Il existe des expériences de démocratie participative à l'échelle régionale, à l'échelle nationale, et au-delà. L'introduction au niveau de l'Union européenne, avec le traité de Lisbonne, du mécanisme de « l'Initiative citoyenne européenne », avait pour objectif explicite d'introduire une dose de démocratie participative dans le fonctionnement des institutions communautaires. Ce mécanisme ouvre la possibilité pour les citoyens européens d'interpeller la Commission européenne pour qu'elle se saisisse d'un enjeu en rassemblant au moins un million de signatures dans au moins sept pays de l'Union.

3. La démocratie participative n'est pas forcément une démocratie du trivial

Enfin, la démocratie participative ne porte pas nécessairement sur des sujets d'intérêt purement local, liés à la vie quotidienne des gens au sens le plus trivial

du terme. Par définition, le budget participatif, par exemple, porte sur la gestion financière d'une ville ou d'un territoire, c'est-à-dire le « nerf de la guerre » – même si concrètement c'est seulement une partie plus ou moins importante du budget qui se trouve ouverte à la participation. Il existe aussi de nombreuses formes de participation à la gestion des services publics, comme nous aurons l'occasion d'y revenir lors des différentes séances de cette Conférence.

Enfin, certaines des expériences les plus innovantes de démocratie participative, comme les conférences de consensus danoises dont il sera question plus en détail lors des prochaines séances de ce cours en ligne, traitent d'enjeux extrêmement complexes. Dans le cadre de ces conférences, un panel de citoyens est appelé à se prononcer sur l'opportunité d'autoriser une nouvelle technologie, comme les organismes génétiquement modifiés, et sur la manière dont celle-ci devrait être encadrée.

D'autres conférences du même type peuvent porter sur des sujets comme celui de la transition d'un territoire vers un développement durable faiblement émetteur de carbone, ou l'élaboration d'un projet de territoire : des enjeux à la fois complexes et globaux, qui concernent tous les différents acteurs et les différents secteurs à l'échelle de tout un territoire. C'est en quelque sorte la manifestation la plus avancée de la démocratie participative.

3.2. QUELS ENJEUX COMMUNS ?

Maintenant qu'on a ainsi montré la diversité de la démocratie participative à travers le monde et les différents usages qui en sont faits, la question se pose d'autant plus : qu'y a-t-il de commun à toutes ces différentes manifestations et ces différentes approches ?

1. Porter des enjeux sociétaux

Le premier point commun est que la floraison de la démocratie participative correspond à l'émergence de nouveaux enjeux que l'on pourrait dire « sociétaux », qui n'étaient pas facilement capturés par les politiques publiques traditionnelles et leurs divisions sectorielles. Ce sont les enjeux liés à l'environnement au sens large, aux modes de vie, aux risques, au développement durable. Ce sont des enjeux souvent territoriaux par nature. Ces enjeux nécessitent aussi une approche de long terme, alors que les élus peuvent être contraints par les échéances électorales.

2. Assurer de meilleures politiques publiques, projets et décisions

Deuxième point commun : les diverses formes de démocratie participative ont pour objectif de déboucher sur des décisions, et sur des politiques qui soient « meilleures ». Et ce en plusieurs sens :

- Tout d'abord, il s'agit de produire des décisions et des politiques plus *légitimes*. C'est l'enjeu fondamental de la démocratie participative que de

renforcer la légitimité des décisions prises par les élus, particulièrement lorsqu'il s'agit de décisions sur des sujets difficiles et controversés.

- Mais il s'agit aussi de produire des décisions *meilleures au sens qualitatif du terme*, parce qu'elles auront pu bénéficier de la contribution et des avis de différents acteurs concernés.
- Et des décisions meilleures aussi au sens de *l'efficacité*, dans la mesure où les citoyens et les autres acteurs acceptent mieux les décisions prises voire contribuent à leur mise en œuvre.

3. Contribuer à la redistribution des savoirs

Dernier point commun : la question du partage des savoirs. Toutes les diverses manifestations de la démocratie participative ont à leur fondement l'idée de donner un rôle plus actif aux citoyens, et en particulier de (re)valoriser le savoir et le point de vue des gens, par opposition à celui des experts et des professionnels. Il ne s'agit pas pour autant de remettre en cause la division entre experts ou professionnels d'un côté et citoyens profanes de l'autre (chacun a son rôle), mais au moins de remettre en cause son caractère absolu. La démocratie participative s'oppose par principe à une démocratie que l'on pourrait qualifier, de manière caricaturale, de « technocratique » : une démocratie où les citoyens n'auraient qu'un rôle passif. C'est une démocratie plus ouverte, plus active et plus dynamique. Cette redistribution des savoirs correspond à une tendance fondamentale de nos sociétés contemporaines : les citoyens de plus en plus informés et éduqués questionnent davantage les autorités de savoir traditionnels, qu'il s'agisse de politiques publiques ou de médecine.

Pour récapituler, la démocratie participative n'est pas seulement un moyen de rapprocher les élus et les techniciens des citoyens. C'est aussi et surtout une manière de produire de meilleures politiques et de meilleures décisions à l'échelle d'un territoire plus ou moins vaste, face à des enjeux complexes qui requièrent une approche globale, en donnant un rôle actif aux citoyens et aux autres acteurs du territoire concerné, et notamment en repensant les échanges de savoirs qui mènent à l'élaboration de ces décisions.

4. L'ENJEU DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE DANS LA GOUVERNANCE DES TERRITOIRES. ENTRETIEN AVEC PIERRE CALAME

Au cours des séquences précédentes, nous avons évoqué la diversité des formes de démocratie participative dans le monde pour essayer d'en dégager les grands enjeux communs : l'émergence de nouveaux défis complexes, mêlant souvent le local et le global ; le souci de produire des décisions et des politiques qui soient à la fois meilleures et plus légitimes...

Comment intégrer ces outils de la démocratie participative dans la gouvernance des territoires ? C'est la question que nous abordons avec Pierre

Calame, Président de CITEGO. Pierre Calame a consacré une autre Conférence pour le CNFPT à la gouvernance territoriale.

5. DEBATS ET POINTS DE TENSION

À ce stade de notre introduction, nous sommes désormais en mesure d'identifier les principaux points de débat et de tension associés à la mise en œuvre de la démocratie participative. Ces grands enjeux seront abordés plus en détail au fil des séances, à partir de cas concrets, et à nouveau en conclusion de cette Conférence.

5.1. CONSULTATION OU PARTICIPATION ?

Premier grand point de tension et de débat : la distinction entre la participation et une simple « consultation » du public.

Il existe parfois une conception un peu « paresseuse » de la démocratie participative, qui la réduirait au fait pour les élus ou techniciens de venir expliquer leurs actions devant les citoyens et écouter leurs doléances. Évidemment, il y a une place pour ce type de dispositif, mais il ne s'agit pas à strictement parler de démocratie participative. On l'a vu : l'objet de la démocratie participative est fondamentalement de rompre avec certaines tendances à l'unilatéralisme de la démocratie représentative, et en particulier avec une division trop rigide entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas.

La question est au fond celle de la place accordée aux citoyens dans les processus de prise de décision : si le citoyen n'a son mot à dire qu'en aval, après que la décision ait été effectivement prise, ou bien si sa place est trop marginale, c'est une forme plutôt « faible » de démocratie participative. En revanche, si une place substantielle est ménagée aux citoyens à chaque étape du processus décisionnel, et notamment en amont dans la définition même des problèmes à traiter, il s'agit d'une version forte de la démocratie participative.

Inutile de dire que ce point fait régulièrement l'objet de débats parfois vifs entre d'une part une partie des citoyens qui souhaitent davantage de participation et davantage de pouvoir, et d'autre part les élus, qui se prévalent d'une légitimité plus large et qui font valoir qu'il ne faut pas perdre trop de temps dans des discussions sans fin.

Nous reviendrons à plusieurs reprises sur cette question fondamentale au fil de cette Conférence, à partir de plusieurs exemples.

5.2. LEGITIMITE

Deuxième grande ligne de tension, dans la continuité de la première : celle de la légitimité de la démocratie participative par rapport à la démocratie représentative. La démocratie participative remet-elle en cause la légitimité des élus, et plus largement celle des institutions de la démocratie représentative ? Nous avons vu que ce n'était pas le cas et qu'il s'agissait plutôt de compléter la démocratie représentative. Mais cette réponse générale laisse la porte ouverte à

beaucoup de débats sur le juste équilibre à atteindre entre l'introduction de mécanismes participatifs et le respect de la légitimité représentative.

Une manière fréquente de caractériser ce point d'équilibre se base sur la distinction entre délibération et décision – d'un côté tout le processus de réflexion et d'échange qui mène à l'élaboration d'une proposition, ou d'un ensemble de propositions alternatives, et de l'autre le pouvoir de trancher en dernière instance. C'est pourquoi certains chercheurs parlent plutôt de « démocratie délibérative » que de démocratie participative. Mais cette réponse ne résout pas toutes les questions, car les institutions représentatives (les élus et les techniciens) doivent aussi être partie prenante de la délibération. Se pose aussi la question de la relation entre délibération et décision : par exemple, si les élus décident de refuser la proposition élaborée par les citoyens, que se passe-t-il ? Le plus souvent, rien du tout. Mais dans certains dispositifs existants, les élus sont tenus de répondre aux citoyens et d'expliquer pourquoi ils ne retiennent pas leur proposition. On peut même imaginer que cela ouvre la voie à un recours juridique contre la décision des élus.

5.3. LE BESOIN DE STANDARDS COMMUNS

Autre point crucial : celui de la formalisation des dispositifs de la démocratie participative. Comme nous l'avons évoqué (et les séances de cette conférence y reviendront abondamment), il y a dans le domaine de la démocratie participative une extrême variété de formes et de dispositifs. Et souvent, pour juger de la qualité et de l'intérêt de ces différents dispositifs, le diable est dans les détails. On peut distinguer un certain nombre de grandes questions auxquelles différents dispositifs apportent des réponses différentes : qui a le droit de participer et, s'il s'agit d'un panel de citoyens, comment ce panel est-il sélectionné ? Les citoyens sont-ils formés et informés de manière appropriée et indépendante avant de rendre leur avis ? De quel droit de regard disposent les citoyens sur le déroulement de la procédure et sur les questions abordées ? Quelle obligation les élus ont-ils vis-à-vis des avis rendus par les citoyens ? Autant de questions à ajuster au mieux à la fois pour s'assurer que la mise en œuvre des outils de démocratie participative atteint ses objectifs, mais aussi pour que chacune des parties prenantes soit au clair sur ce qu'il peut en attendre ou non.

Plus largement, face à cette diversité foisonnante de dispositifs, il y a sans doute besoin de formaliser certains grands principes de la démocratie participative, voire certains standards de qualité. Il y a un manque d'apprentissage collectif et de références communes dans ce domaine, qui peut nuire à la crédibilité et à l'efficacité de la démocratie participative.

5.4 DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ET CONFLIT

La dernière question de fond est celle du rapport entre démocratie participative et conflit social. Concrètement, dans bien des cas, les mécanismes de démocratie participative sont mis en œuvre afin de prévenir ou du moins de canaliser les éventuels conflits sociaux qu'a suscité ou que risque de susciter une décision politique. Ils sont mis en place en réponse à la mobilisation d'associations ou de citoyens engagés. Ce n'est pas en soi illégitime. Mais s'agit-

il simplement d'étouffer le conflit, d'imposer le « consensus », ou bien au contraire de canaliser le conflit pour le rendre productif, en rouvrant véritablement la porte aux différents points de vue ?

La tentation d'utiliser la démocratie participative uniquement comme un simple outil de gestion des conflits a mené certains acteurs, notamment du côté de la société civile la plus militante, à remettre en cause son principe même. C'est le cas notamment dans le domaine des nouvelles technologies, comme les organismes génétiquement modifiés ou les nanotechnologies. En France, les pouvoirs publics ont tenté d'organiser des débats publics sur ces questions, mais ils ont été boycottés, voire délibérément perturbés, par des militants associatifs qui n'y voyaient qu'une tentative de « gérer l'acceptation sociale » de ces technologies. Mais on retrouve des dynamiques un peu similaires à plus petite échelle dans de nombreuses villes ou quartiers. Ce qui semble totalement contre-productif par rapport aux objectifs initiaux de la démocratie participative.

On se trouve à nouveau face à la polarisation entre version faible et version forte de la démocratie participative que nous avons déjà évoquée. La démocratie participative est-elle mise en œuvre pour présenter des décisions déjà prises aux citoyens et désamorcer des conflits ? Ou bien consiste-t-elle à tenter de faire dialoguer en amont différents acteurs, porteurs de différents intérêts, pour parvenir autant que possible à une approche commune, voire à un projet commun à l'échelle du territoire ? La seconde option représente certainement un travail de plus longue haleine, mais il est certainement plus utile et plus intéressant à long terme.

REFERENCES

- Petitjean O., 2003. « [Les Conférences de citoyens](#) », Fondation Sciences Citoyennes.
- Sciences Citoyennes, 2004. « [Les cellules de planification](#) ». Fondation Sciences Citoyennes.
- Thys P., 2009. « [A Porto Alegre, c'est la population qui trace les destinées de la ville via le budget participatif ou par une co-élaboration du budget de la ville](#) », in [Innovation sociale en matière de lutte contre l'exclusion sociale via le logement et l'insertion socio-professionnelle](#). CITEGO.org
- Wühl S., 2008. « [La démocratie participative en France : repères historiques](#) ». in [Démocratie représentative et démocratie participative : historique, fondements, enjeux](#). CITEGO.org.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Blondiaux L., 2008. *Le nouvel esprit de la démocratie*, Seuil-La république des idées.

- Bourg D., Boy D., 2005. *Conférences de citoyens, mode d'emploi*, éditions Charles Léopold Mayer.
- Groupement d'intérêt scientifique Démocratie et Participation, *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, <http://www.dicopart.fr/>.
- Calame P., 2012. *Sauvons la démocratie*, éditions Charles Léopold Mayer. [Disponible en ligne](#).
- Guiheneuf P-Y., 2008. *Chronique d'une conférence de citoyens. L'avenir des espaces ruraux européens en question*, éditions Charles Léopold Mayer. [Disponible en ligne](#).
- Sintomer Y. (dir.), 2009. « La démocratie participative », *Problèmes politiques et sociaux*, n°959 (avril 2009), La Documentation française.

- Des ressources sur le site CITEGO.org
 - Institut de la Concertation, 2013, [Concertation et participation en France](#)
 - [La participation : conditions, critiques et modalités](#)
 - [Démocratie représentative et démocratie participative : historique, fondements, enjeux](#)
 - [Faire participer les habitants / usagers : les dispositifs](#)
 - Calame P., 2015, Cours en ligne ouvert et massif : [la Gouvernance Territoriale](#). CNFPT, CITEGO.org.